

---

Présidence : Irlande

## 936<sup>e</sup> SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : Jeudi 20 décembre 2012

Ouverture : 10 h 25  
Clôture : 13 heures

2. Président : Ambassadeur E. O'Leary

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : ALLOCUTION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU  
CONSEIL DE COOPÉRATION DES ÉTATS  
TURCOPHONES, S. E. M. HALIL AKINCI

Président, Secrétaire général du Conseil de coopération des États turcophones (PC.DEL/1176/12), Chypre-Union européenne (la Croatie, pays en voie d'adhésion ; l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Lichtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, la Géorgie et la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1174/12), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1173/12), Kazakhstan, Turquie (PC.DEL/1178/12), Kirghizistan (annexe), Azerbaïdjan, Arménie (PC.DEL/1183/12)

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT  
DU CENTRE DE L'OSCE À ASTANA

Président

**Décision** : Le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1069 (PC.DEC/1069) sur la prorogation du mandat du Centre de l'OSCE à Astana ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Kazakhstan (déclaration interprétative, voir pièce complémentaire à la décision)

Point 3 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT DU COORDONNATEUR DES PROJETS DE L'OSCE EN OUZBÉKISTAN

Président

**Décision** : Le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1070 (PC.DEC/1070) sur la prorogation du mandat du Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ouzbékistan ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 4 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR L'ORDRE DU JOUR, LE CALENDRIER ET LES MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE OSCE-AUSTRALIE 2013 SUR L'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ DES FEMMES ET DES FILLES

Président

**Décision** : Le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1071 (PC.DEC/1071) sur l'ordre du jour, le calendrier et les modalités d'organisation de la Conférence OSCE-Australie 2013 sur l'amélioration de la sécurité des femmes et des filles ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Australie (partenaire pour la coopération)

Point 5 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Vingt-deuxième cycle des Discussions de Genève sur la sécurité et la stabilité dans le Caucase du Sud, tenu à Genève (Suisse) le 12 décembre 2012* : Chypre-Union européenne (la Croatie, pays en voie d'adhésion ; l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1175/12), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1170/12), Fédération de Russie, Géorgie (PC.DEL/1180/12), Président
- b) *Situation de la société civile en Biélorussie* : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1169/12), Fédération de Russie, Biélorussie (PC.DEL/1172/12)

Point 6 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT  
EN EXERCICE**

*Vingt-neuvième réunion du Mécanisme de prévention et de règlement des incidents (MPRI) d'Ergneti, tenue le 18 décembre 2012* : Président

Point 7 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

- a) *Visite du Secrétaire général à Kiev le 13 décembre 2012* : Secrétaire général (SEC.GAL/239/12 OSCE+)
- b) *Atelier sur le thème : « Vers une stratégie de réconciliation dans l'espace de l'OSCE », tenu à Vienne le 18 décembre 2012* : Secrétaire général (SEC.GAL/239/12 OSCE+)
- c) *Appel à la présentation de candidatures pour des postes à pourvoir par détachement* : Secrétaire général (SEC.GAL/239/12 OSCE+)
- d) *Atelier sur les négociations multilatérales à l'intention des jeunes diplomates des États participants d'Asie centrale et de l'Afghanistan* : Secrétaire général (SEC.GAL/239/12 OSCE+)
- e) *Annonce de la nomination du Coordonnateur des activités économiques et environnementales* : Secrétaire général (SEC.GAL/239/12 OSCE+), Président

Point 8 de l'ordre du jour : **CÉRÉMONIE DE REMISE DE LA MÉDAILLE DE  
L'OSCE**

Secrétaire général, M. W. Höynck (CIO.GAL/182/12), M<sup>me</sup> P. Badescu,  
M. B. T. George, M<sup>me</sup> A. M. Gheballi-Ridou

Point 9 de l'ordre du jour : **QUESTIONS DIVERSES**

- a) *Présentation par le Kazakhstan de sa Stratégie « Kazakhstan 2050 : Nouvelle orientation politique de l'État établi »* : Kazakhstan (PC.DEL/1181/12 OSCE+)
- b) *Référendum sur l'avenir de l'énergie nucléaire en Bulgarie, prévu le 27 janvier 2013* : Bulgarie
- c) *Élections présidentielles en Arménie, prévues le 18 février 2013* : Arménie
- d) *Référendum sur la constitution d'une armée professionnelle en Autriche, prévu le 20 janvier 2013* : Autriche
- e) *Questions de protocole* : ex-République yougoslave de Macédoine
- f) *Mots d'adieu au Représentant permanent de la Mongolie, l'Ambassadeur E. Jargalsaikhan* : Doyenne du Conseil permanent (Liechtenstein), Mongolie

g) *Adieux de la Présidence irlandaise* : Président

4. Prochaine séance :

À annoncer

**936<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 936 du CP, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU KIRGHISZTAN**

Monsieur le Président,  
Distingués participants,

Permettez-moi de souhaiter la bienvenue au Conseil permanent de l'OSCE à Monsieur Halil Akinci, Secrétaire général du Conseil de coopération des États turcophones (CCET), et de le remercier, ainsi que son équipe, pour leur fructueux travail au sein du CCET et pour la déclaration de fond qu'il a prononcée à la séance d'aujourd'hui.

Dans un monde globalisé et alors que les distances diminuent et que les nations se rapprochent mutuellement, aucun État ou nation ne peut rester en marge des événements qui s'y produisent. Le CCET a pour objectif de recenser les intérêts communs et d'examiner des questions liées à l'amélioration de la prospérité et à la protection de la paix et de la stabilité régionales, ainsi que des normes humanitaires et du patrimoine culturel.

Comme vous le savez, le Kirghizistan préside actuellement le CCET. En août de cette année, Bichkek a accueilli le deuxième sommet du CCET au cours duquel les quatre États turcophones ont signé des accords portant sur la création d'une académie des pays turcophones à Astana et d'une fondation pour la culture et le patrimoine turcophones à Bakou, ainsi qu'un accord relatif aux règles de financement du CCET. La Déclaration de Bichkek a également été signée. Ces décisions et d'autres décisions importantes prises par le Conseil illustrent une fois de plus le rapprochement croissant entre les États turcophones.

Le Conseil réunit quatre États bien qu'il y ait 40 pays turcophones dans le monde avec une population de 200 millions d'habitants. Les quatre pays du Conseil s'entendent et s'accordent pleinement sur pratiquement toutes les questions. Et nous comptons poursuivre notre coopération efficace et notre quête de moyens de résoudre en commun les questions qui touchent aux intérêts nationaux des quatre pays. Tous les pays membres du CCET ont reconnu l'importance du partenariat stratégique commun. Nous partageons l'avis selon lequel l'unité pour le bien de nos peuples fraternels est une priorité dans les relations entre nos États car les liens entre eux sont basés sur des valeurs historiques, culturelles et morales communes ainsi que sur un même groupe linguistique.

Distingués participants,

Je ne puis m'abstenir de mentionner ce qui suit.

Comme vous le savez, la réunion du Conseil ministériel de l'OSCE à Dublin n'a pas été en mesure de faire en sorte que le CCET et l'Assemblée parlementaire des pays turcophones puissent y participer en qualité d'organisations invitées aux côtés des autres organisations internationales. Et nous avons appelé l'attention sur ce point dans notre déclaration interprétative. Nous n'en faisons cependant pas un problème. Une situation similaire s'était présentée il y a exactement un an durant la présidence précédente.

Nous espérons sincèrement et nous réjouissons réellement à la perspective que cette question sera réglée de manière positive durant la présidence ukrainienne à venir.

En conclusion, nous demandons une fois de plus instamment aux États participants de l'OSCE de nous apporter leur soutien.

Merci de votre attention.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe  
Conseil permanent**

PC.DEC/1069  
20 December 2012

FRENCH  
Original: ENGLISH

---

**936<sup>e</sup> séance plénière**  
Journal n° 936 du CP, point 2 de l'ordre du jour

**DÉCISION N° 1069  
PROROGATION DU MANDAT DU CENTRE  
DE L'OSCE À ASTANA**

Le Conseil permanent,

Décide de proroger le mandat du Centre de l'OSCE à Astana jusqu'au  
31 décembre 2013.

PC.DEC/1069  
20 December 2012  
Attachment

FRENCH  
Original: ENGLISH

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE  
AU TITRE DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES  
DE PROCÉDURE DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ  
ET LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Par la délégation du Kazakhstan :

« Monsieur le Président,

Conformément au paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'OSCE et s'agissant de la décision relative au mandat du Centre de l'OSCE à Astana que le Conseil permanent vient d'adopter, la délégation du Kazakhstan souhaite faire la déclaration interprétative suivante :

La délégation du Kazakhstan s'associe au consensus sur la décision du Conseil permanent relative au mandat du Centre de l'OSCE à Astana. À cette occasion, nous tenons à réaffirmer que le Kazakhstan attache une grande importance au fonctionnement efficace et efficient du Centre de l'OSCE à Astana.

Les activités programmatiques du Centre devraient être transparentes, responsables et axées sur les résultats.

Dans le souci d'accroître la transparence et l'efficacité des projets mis en œuvre, il conviendrait de procéder régulièrement à l'évaluation des activités du Centre en général et de chacun de ses projets. Cette évaluation devrait s'appuyer sur certains résultats attendus/points de référence définis dans le cadre d'un projet. Il conviendrait également d'exercer un suivi des projets.

En outre, il importe que les organismes gouvernementaux du Kazakhstan soient consultés tout au long du processus d'élaboration de l'esquisse du programme du Centre ainsi que de l'établissement du budget et des projets. Permettez-moi de souligner une fois de plus que la coopération et la participation des organismes gouvernementaux sont indispensables pour la bonne mise en œuvre des projets.

Enfin, les activités du Centre devraient être axées, comme indiqué dans la Charte européenne de sécurité adoptée à Istanbul, sur la fourniture d'une aide et d'avis ou la formulation de recommandations dans des domaines convenus par l'OSCE et par le pays hôte. Le renforcement des capacités du pays hôte dans l'optique d'un transfert progressif des fonctions du Centre au pays hôte dans un avenir prévisible devrait figurer au cœur de chaque projet mis en œuvre par le Centre.

Merci, Monsieur le Président. »



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**

PC.DEC/1070  
20 December 2012

FRENCH  
Original: ENGLISH

---

**936<sup>e</sup> séance plénière**  
Journal n° 936 du CP, point 3 de l'ordre du jour

**DÉCISION N° 1070**  
**PROROGATION DU MANDAT DU COORDONNATEUR DES**  
**PROJETS DE L'OSCE EN OUZBÉKISTAN**

Le Conseil permanent,

Décide de proroger le mandat du Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ouzbékistan jusqu'au 31 décembre 2013.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**

PC.DEC/1071  
20 December 2012

FRENCH  
Original: ENGLISH

---

**936<sup>e</sup> séance plénière**  
Journal n° 936 du CP, point 4 de l'ordre du jour

**DÉCISION N° 1071**  
**ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET MODALITÉS**  
**D'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE OSCE-AUSTRALIE 2013**  
**SUR L'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ**  
**DES FEMMES ET DES FILLES**

(Adélaïde, Australie, 18 et 19 mars 2013)

Le Conseil permanent,

Comme suite au débat ayant eu lieu dans le cadre du Groupe de contact avec les partenaires asiatiques pour la coopération,

Se félicitant de l'offre de l'Australie d'accueillir la conférence annuelle avec les partenaires asiatiques pour la coopération,

Décide de tenir la Conférence OSCE-Australie 2013 sur l'amélioration de la sécurité des femmes et des filles ;

Adopte l'ordre du jour, le calendrier et les modalités d'organisation de la Conférence, tels qu'ils figurent en annexe.

**ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET MODALITÉS  
D'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE OSCE-AUSTRALIE 2013  
SUR L'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ  
DES FEMMES ET DES FILLES**

Adélaïde (Australie), 18 et 19 mars 2013

**Conférence organisée conjointement par le Ministère australien des affaires étrangères et du commerce et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)**

**I. Ordre du jour**

**Lundi 18 mars 2013**

8 h 30 – 9 h 15      Inscription des participants

9 h 15 – 10 heures      Séance d'ouverture

Président : Représentant du Président en exercice de l'OSCE ou représentant du pays hôte

- Représentant du pays hôte
- Représentant du Président en exercice de l'OSCE
- Représentant du Président du Groupe de contact avec les partenaires asiatiques pour la coopération
- Secrétaire général de l'OSCE

10 heures – 10 h 30      Pause café

10 h 30 – 13 heures      Lutte contre la violence sexiste à l'égard des femmes et des filles

Modérateur : Représentant d'un État participant de l'OSCE ou d'un partenaire asiatique pour la coopération

Rapporteur : Représentant d'un État participant de l'OSCE ou d'un partenaire asiatique pour la coopération

Principaux thèmes de la séance :

- Prévention de la violence sexiste à l'égard des femmes et des filles : mise en œuvre de l'état de droit ;
- Protection des femmes et des filles réfugiées et déplacées contre la violence sexiste ;
- Exploitation des femmes à des fins terroristes.

Orateurs

Débat

Conclusions et remarques du modérateur

13 heures – 15 heures Déjeuner

15 heures – 17 h 30 Autonomisation économique des femmes

Modérateur : Représentant d'un État participant de l'OSCE ou d'un partenaire asiatique pour la coopération

Rapporteur : Représentant d'un État participant de l'OSCE ou d'un partenaire asiatique pour la coopération

Principaux thèmes de la séance :

- Autonomisation des femmes en tant que décideuses ;
- Promotion de l'entrepreneuriat féminin ;
- Liens entre l'économie nationale et l'égalité entre les sexes.

Orateurs

Débat

Conclusions et remarques du modérateur

**Mardi 19 mars 2013**

9 heures – 11 h 30 Lutte contre toutes les formes de traite des êtres humains

Modérateur : Représentant d'un État participant de l'OSCE ou d'un partenaire asiatique pour la coopération

Rapporteur : Représentant d'un État participant de l'OSCE ou d'un partenaire asiatique pour la coopération

Principaux thèmes de la séance :

- Lutte contre toutes les formes de traite des êtres humains : enseignements tirés et nouveaux défis – Perspectives de l'Asie et du Pacifique ;
- Incidences des politiques de lutte contre la traite sur les droits humains des personnes vulnérables et des victimes de la traite, en particulier des femmes et des filles ;
- Lien entre la croissance économique et la traite des femmes et des filles – augmentation ou diminution ?

Orateurs

Débat

Conclusions et remarques du modérateur

11 h 30 – midi Pause café

Midi – 13 h 30 Séance de clôture

Président : Représentant du Président en exercice de l'OSCE

Débat et évaluation du dialogue entre l'OSCE et l'Asie

Déclaration finale d'un représentant du pays hôte

Déclaration finale d'un représentant du Président du Groupe de contact avec les partenaires asiatiques pour la coopération

13 h 30 Fin de la conférence

## **II. Participation**

Les États participants de l'OSCE seront invités à participer et à contribuer à la Conférence.

Les partenaires pour la coopération seront invités à participer et à contribuer à la Conférence.

Les structures exécutives et l'Assemblée parlementaire de l'OSCE seront invitées à participer et à contribuer à la Conférence.

Les organisations et institutions internationales dont le nom suit seront invitées à participer et à contribuer à la Conférence : Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), Banque mondiale, Comité exécutif de la Communauté d'États indépendants, Comité international de la Croix-Rouge, Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, Communauté des démocraties, Communauté économique euro-asiatique, Conférence sur l'interaction et les mesures de confiance en Asie, Conseil de l'Europe, Coopération économique Asie-Pacifique, Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge, Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, Forum régional de l'ANASE, Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Initiative centre-européenne, Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Organisation de coopération de Shanghai, Organisation de coopération économique, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation de la coopération islamique, Organisation de la coopération économique de la mer Noire, Organisation des Nations Unies, Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, Organisation du Traité de sécurité collective, Organisation mondiale des douanes, Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM, Programme des Nations Unies pour le développement.

Des représentants des membres du Forum régional de l'ANASE pourront participer à la Conférence en qualité d'invités du pays hôte. D'autres pays et organisations pourront également être invités par le pays hôte.

Des représentants d'organisations non gouvernementales pourront assister et contribuer à la Conférence, conformément aux dispositions et pratiques applicables de l'OSCE (une inscription préalable est requise).

### **III. Calendrier et autres modalités d'organisation**

La Conférence commencera le 18 mars 2013 à 9 h 15 (séance d'ouverture) et se terminera le 19 mars 2013 à 13 h 30.

Les séances d'ouverture et de clôture seront présidées par un représentant du Président en exercice de l'OSCE et un représentant du pays hôte.

Un modérateur et un rapporteur seront désignés pour chaque séance. Le résumé récapitulatif sera transmis au Conseil permanent.

Le règlement intérieur et les méthodes de travail de l'OSCE seront applicables, *mutatis mutandis*, à la Conférence.

Les séances d'ouverture et de clôture seront accessibles aux médias. La Conférence se tiendra à Adélaïde (Australie). La langue de travail sera l'anglais.

Une activité parallèle sur l'architecture de sécurité régionale en Asie pourra être organisée en marge de la Conférence.

